

ANNECY, LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2022

**RD 3 B / CANTON DE LA ROCHE-SUR-FORON**

## **Commune de Cruseilles : réalisation de convenance de peinture anticorrosion au Pont suspendu Charles Albert**

### **Le site touristique du Pont de la Caille reste ouvert :**

> les visites sur la moitié de l'ouvrage restent possibles depuis Allonzier-la-Caille. Des parking de part et d'autre du pont permettent le stationnement des visiteurs.

> le restaurant côté Cruseilles est maintenu ouvert durant les travaux.

> la circulation piétonne est interdite sur le pont routier adjacent.

**Le Conseil départemental de la Haute-Savoie va lancer, du 3 octobre au 4 novembre 2022, des travaux de convenance de peinture anticorrosion au Pont de la Caille dit « Charles Albert ». La traversée du pont sera interdite pour les piétons et les cycles durant les cinq semaines de travaux.**

Le pont suspendu de la Caille dit « Charles Albert » permet le franchissement de la gorge des Usses et relie les communes de Cruseilles et Allonzier-la-Caille. L'ouvrage est un pont suspendu avec un tablier en charpente métallique d'une portée de 192 mètres en accès exclusivement piétons & cycles.

**La structure métallique du tablier, dont la protection anticorrosion date de 1960, présente de nombreux points de corrosion en divers endroits des pièces métalliques.** La protection anticorrosion appliquée en 1992 sur les câbles galvanisés accuse également une usure avancée.

Préalablement à la remise en peinture de l'ensemble de l'ouvrage, des convenances doivent permettre de définir les systèmes de peinture, leurs modes opératoires de mise en œuvre, y compris le décapage des peintures existantes et la récupération des rejets, dans un contexte « plomb » et « amiante ».

Les travaux nécessiteront la réalisation, à l'extrémité nord de l'ouvrage (côté Cruseilles), d'un prototype d'échafaudage confiné d'une longueur de 7,5 mètres de long, rendant impossible la traversée du pont. **Un accès à l'ouvrage côté Allonzier-la-Caille sera conservé pour permettre un cheminement jusqu'à la moitié de l'ouvrage.**

Les installations de chantier, et notamment les sas de décontamination du personnel et des containers de stockage des produits amiantés, seront implantés sur l'esplanade côté Cruseilles.

**L'opération, menée par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, s'élève à 106 700 €.**

### **CONTACTS PRESSE**

Responsable Presse

**Perrine LODS**

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

**Leslie Gros**

06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr/espacepresse

@htesavoiepresse